

En direct du Conseil municipal de ce vendredi 4 mars 2016

Alain CLERC, Maire de Septème, Président du SIE (Chaponnay, Luzinay, Septème, Oytier St Oblas, St Just Challeyssin, sur la demande du Maire de Luzinay, est venu présenter le projet de télé relèvé des compteurs. Le comité syndical se réunit le 7 mars, pour valider ce projet.

Monsieur CLERC donne lecture du document en insistant sur le fait « qu'il n'y aurait pas de problèmes d'ondes, puisqu'il ne sera réalisé que 2 remontées de données par jour, qui ne durent qu'une à deux secondes. Avant de poursuivre : « La télé relèvé est une solution retenue par le SIE avec la société SIGFOX. Il y aura seulement 4 antennes à rajouter sur le territoire du SIE. »

Monsieur Lionel HERICHARD, conseiller municipal s'interroge sur « les incidences pour la santé en terme d'ondes, car il y aura des émissions et des réceptions au niveau des antennes ».

Monsieur CLERC de poursuivre sur la présentation : « L'avantage pour le SIE sera la mise en place de la sectorisation qui pourra alerter en cas de fuites, car il y a actuellement 22 % de l'eau pompée qui est perdue sur le réseau. Nous avons 165 km de réseaux pour 3 500 abonnés. Le rendement du réseau est donc de 78 %. Cela évitera beaucoup de fuites chez les particuliers. »

Intervention de Paul CHAUDIER habitant de Luzinay, qui présente un long plaidoyer contre ce projet et met en avant les dangers pour la santé des habitants.

Les dernières interventions des élus sur ce sujet montrent la réelle inquiétude d'un déploiement des compteurs d'eau en télé relèvé comme celui également de LINKY pour les compteurs EDF qui serait aussi prochainement programmé sur notre territoire.

Compte tenu de tous ces éléments de ces nombreuses inquiétudes pour la santé des habitants, Monsieur le Maire propose de voter une motion de défiance contre ce projet de télé relèvé qui va impacter directement les consommateurs d'eau sur la commune de Luzinay. La motion de défiance est adoptée à la majorité municipale.